Image not found or type unknown

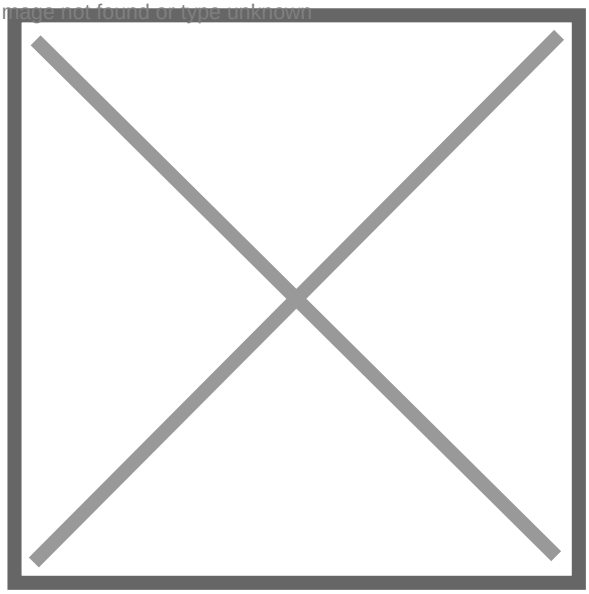

Harcèlement moral et lettre de retrait

Par **bidibule11**, le **10/06/2008** à **12:15**

Bonjour,
Pendant ma grossesse mon chef de service a commencé du harcèlement moral envers moi. Cette situation a débouché sur un accident lors de mon travail suite auquel j'ai été mise en arrêt jusqu'à la fin de ma grossesse pour me protéger.
Depuis le début de mon arrêt je n'ai plus de contact avec mon chef, ni par téléphone, ni par écrit.
Je dois reprendre mon travail le 8/07/08 mais je ne souhaite pas reprendre dans la situation vécue pendant ma grossesse car je suis certaine qu'il va recommencer l'harcèlement moral.
Que dois faire? Je n'ai pas encore prévenu mon employeur de ma reprise.
Je pense faire une lettre de retrait mais dois-je l'envoyer dès à présent ou attendre le jour de ma reprise? J'ai déjà des preuves du harcèlement, sachant qu'il a déjà plusieurs harcèlement à son actif envers d'autres collègues.
Merci d'avance pour votre aide

Par **gpierreavocat**, le **10/06/2008** à **18:15**

si vous avez effectivement plusieurs preuves de ce harcelement (attestations conformes, arrêts de travail, dossier de la médecine du travail, prescription médicale) peut être pourriez-vous écrire une prise d'acte.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés